



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide médicale

Question écrite n° 44849

Texte de la question

Mme Henriette Martinez attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur la lutte contre les fistules obstétricales dans les pays en voie de développement. Le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) a proposé à la France de s'associer à la campagne mondiale « En finir avec les fistules » dans le cadre d'un prochain accord bi-multilatéral, au bénéfice du Bénin et du Tchad. Le 4 mars dernier, à la tribune du colloque que le groupe d'études Population et développement avait organisé à l'Assemblée nationale avec l'association Equilibres et populations, le précédent ministre avait accordé son appui résolu à la lutte contre les fistules obstétricales, qui invalident des millions de femmes en Afrique. Après le succès enregistré par le programme France-Tunisie-Niger en faveur de la santé des femmes, le groupe d'études Population et développement est résolu à s'engager contre ce fléau en proposant d'associer, aux compétences et aux moyens de la coopération française et de l'UNFPA, l'expertise de certaines équipes chirurgicales africaines et européennes, dans un souci d'approche globale qui accorde autant d'importance à la prévention qu'à la réparation et à la réinsertion sociale. Elle lui demande de confirmer que la volonté de la France reste inchangée et que les moyens de lutter contre une affection qu'on a pu qualifier de nouvelle lèpre et qui n'est que le résultat dramatique de la pauvreté et du déni des droits dont sont victimes la plupart des femmes du Sud, à commencer par les Africaines, seront mobilisés.

Texte de la réponse

Le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie souhaite informer l'honorable parlementaire de l'importance attachée par la France aux questions de population, de santé, de la reproduction et des droits des femmes dans la lutte contre la pauvreté. La France entretient des relations étroites et confiantes avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), mandaté pour mettre en oeuvre le programme d'action de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement. Sa directrice exécutive peut compter sur notre soutien actif dans la promotion et défense des droits des femmes, notamment lors des conférences régionales sur la population. Nous apportons également notre appui à la mise en oeuvre de programmes concrets de coopération sur le terrain, et c'est dans l'esprit de ce partenariat bi-multilatéral que le FNUAP a saisi la France pour accompagner la campagne mondiale contre les fistules obstétricales au bénéfice du Bénin et du Tchad. Les fistules obstétricales ne sont malheureusement pas un problème nouveau et renvoient à la faible accessibilité des populations aux services de santé en général et des adolescentes aux services de santé reproductive (services de planification familiale et soins obstétricaux d'urgence) en particulier. Dans le cadre de la lutte contre la mortalité et la morbidité maternelles, la France s'investit déjà sur des programmes visant à prévenir la formation des fistules obstétricales à travers un appui à la lutte contre les mutilations génitales féminines en lien avec l'UNICEF et un appui à l'amélioration de la qualité et de l'accès des soins obstétricaux d'urgence dans dix-sept pays d'Afrique. Par ailleurs, la France a déjà mené par le passé, au Niger, un projet visant à la réparation médicale des fistules, preuve de l'intérêt ancien porté à l'amélioration des conditions de vie des femmes vivant avec cette infirmité. Le renouvellement du partenariat de coopération avec le FNUAP sur la thématique des fistules obstétricales s'envisage à deux niveaux

complémentaires. A l'échelle bilatérale, la faisabilité d'une contribution aux programmes de lutte contre les fistules obstétricales au Bénin et au Tchad sera évaluée à l'aune du dialogue renouvelé avec nos partenaires béninois et tchadiens et en lien étroit avec l'Agence française de développement, dont le renforcement comme « opérateur pivot » a été décidé par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 20 juillet 2004. A l'échelle européenne, la France veillera à ce que la décision de la Commission européenne de mobiliser le Fonds européen de développement, dont la France est le premier contributeur, sur des projets dans le domaine de la santé, de la reproduction et des droits des femmes se traduise par une contribution à la campagne « En finir avec les fistules ». En effet, sur la période 2003-2005, le FNUAP doit bénéficier de 20 millions d'euros pour mettre en oeuvre les programmes prévus dans une vingtaine de pays de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique. La réunion à haut niveau sur les droits et la santé reproductive, qui a eu lieu à Bruxelles les 28 et 29 septembre 2004 derniers et à laquelle participaient les services concernés, offre l'opportunité à la France de réaffirmer cette position.

Données clés

Auteur : [Mme Henriette Martinez](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44849

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5921

Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8848